

**Garage agréé préfecture  
depuis 2009**

# OPÉRATION CARTE GRISE RESTEZ ZEN !



**Votre professionnel  
se charge  
de l'IMMATRICULATION  
de votre VÉHICULE !**

**Notre prestation service carte grise  
TARIF : 19.90 € ttc**



**EN 2017, LE SERVICE D'IMMATRICULATION DES VÉHICULES  
EN PRÉFECTURE FERME.**

Savez-vous que nous pouvons nous occuper de toutes les opérations liées à l'immatriculation de votre véhicule : l'obtention de votre **carte grise** ainsi que la réalisation et le montage de vos plaques d'immatriculation !

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

**POUR  
EN SAVOIR  
PLUS :**



© Compagnie Nationale de Prévention Automobile - 4 avenue Colas Dik - 13100 Aix-en-Provence - France - Tél : 04 91 28 28 28 - Site : www.cnpa.fr

Voir ci-dessous

**RIEN DE PLUS FACILE !!** Un service de proximité, PLUCHON AUTOMOBILES à ST Lumine de Clisson, s'occupe de vos démarches.

15 minutes pour saisir informatiquement les éléments dans le Système d'Immatriculation des Véhicules, et nous vous délivrons un document, qui vous permet de circuler, en attendant la réception de la carte grise par courrier à votre domicile, contre signature.

**Le règlement de la carte grise :** Vous effectuez le règlement du montant de la carte grise, par chèque, carte bancaire, ou espèce, selon votre convenance. Nous n'accordons pas de délai de règlement pour les cartes grises.

### LES DOCUMENTS SUIVANTS SONT NECESSAIRES.

- ✓ Pièce d'identité en cours de validité du nouveau titulaire (carte d'identité ou permis de conduire)
- ✓ Carte grise de l'ancien titulaire, barrée, signée avec l'heure et la date de cession
- ✓ Un certificat de situation de moins d'un mois (autrement appelé non-gage)
- ✓ Certificat de cession du véhicule concerné signé par l'ancien propriétaire et le nouveau (cerfa 13754)
- ✓ la demande d'immatriculation à votre nom (cerfa 13750)
- ✓ Contrôle technique daté de moins de 6 mois si le véhicule à plus de 4 ans

**POUR LES PARTICULIERS :** Justificatif de domicile de moins de 6 mois à votre nom (facture EDF ou facture téléphone, ou avis d'imposition taxe habitation, taxe foncière, impôt sur le revenu), quittance de loyer, titre de propriété.

Vous ne possédez aucun document désigné ci-dessus : demandez une attestation sur l'honneur de la personne qui vous héberge, sa pièce d'identité, et un justificatif de domicile.

### POUR LES ENTREPRISES :

Le cachet de l'entreprise, et un KBIS de moins de 1 an

Vous avez des questions, n'hésitez pas à nous appeler au secrétariat carte grise 02 40 54 78 29

**Coût de notre prestation : 19.90 € TTC**

.....  
Nous pouvons également réaliser votre jeu de plaques d'immatriculation et les poser.